

Organisme	Titre	Description
1677 FCVD Fédération de Chirurgie Viscérale et Digestive	FCVD – Registre Hernie	Action : Evaluation des pratiques professionnelles Type : Mono professionnelle Format : Non présentiel Participants max : 200
Référence Agence DPC de l'action de DPC : 16772100025		Concepteur : Docteur (M) GILLION Jean-François
Catégorie(s) professionnelle(s) et spécialité(s) : Médecin Chirurgie générale Chirurgie viscérale et digestive		Mode(s) d'exercice des participants : Libéral Salariés en centres de santé conventionnés Salariés des établissements de santé et/ou des établissements médico-sociaux Autre salariés
Objectif / résumé de l'action : La cure de hernie inguinale est l'intervention la plus fréquemment réalisée en chirurgie viscérale et digestive. Cet acte opératoire est considéré comme à faible risque. Toutefois en raison de sa fréquence, les incidents et accidents représentent un nombre important d'évènements indésirables. Le CLUB HERNIE regroupe, au sein d'une Association loi de 1901, les chirurgiens spécialistes de la chirurgie herniaire et pariétale. Il a pour objectif d'améliorer la qualité des soins en chirurgie pariétale, par une évaluation des pratiques professionnelles à travers un registre, par l'organisation et la publication de recherches cliniques, par l'organisation de réunions professionnelles permettant la confrontation des expériences de chacun et l'enseignement de la spécialité. Le Club hernie met en oeuvre un registre ciblé sur la prise en charge chirurgicale des hernies ventrales et des hernies de l'aine. Les chirurgiens engagés dans le registre s'engagent à respecter et signer une charte de qualité. Ils doivent y saisir l'intégralité des prises en charges des hernies ventrales ou de l'aine opérées sur une période d'une année. Ils s'engagent également à compléter tous les items. Deux contrôles annuels sont réalisés : - Par questionnaire téléphonique à 1 an / 2 ans / 5 ans, - Et par examen clinique réalisé par le chirurgien et renseigné dans le registre Le chirurgien engagé dans le registre accepte un contrôle du dossier médical du patient pouvant être réalisé aléatoirement par un des chirurgiens gestionnaires du registre. Le but de ce registre est double, d'une part, permettre au chirurgien d'analyser sa pratique chirurgicale sur une pathologie courante d'autre part de comparer sa pratique à celle du groupe des participants.		

Pré-requis :

Action réservée aux praticiens spécialiste en chirurgie digestive. Le chirurgien engagé dans le registre accepte un contrôle du dossier médical du patient pouvant être réalisé aléatoirement par un des chirurgiens gestionnaires du registre.

Orientation(s) :

- 73. Prévention, détection et prise en charge des complications opératoires